



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 22 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-54

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE**

**38 – Signature de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Île-de-France pour une mission de remplacement administratif au sein du syndicat (convention n° 2021-02-09)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 16 mars 2021, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux mars à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 16 mars 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Philippe SELOSSE, délégué de la commune d'ÉCOUEN**

**Nombre de présents : (44)**

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIERE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CARPF :** Joël DELCAMBRE (Arnouville) a donné pouvoir à Tony FIDAN (Arnouville)  
Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France) a donné pouvoir à Claude BONNET (Bonneuil-en-France)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
François CARRETTE (Roissy-en-France) a donné pouvoir à Pierre COTTIN (Roissy-en-France)  
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

38 – Signature de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Île-de-France pour une mission de remplacement administratif au sein du syndicat (convention n° 2021-02-09)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat souhaite bénéficier des services du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) en cas de nécessité de remplacement administratif d'un ou plusieurs agents.

En effet, le CIG propose le remplacement et l'accompagnement administratif du Secrétaire de Mairie, du Directeur Général des Services ou Responsable de Service ou de tout autre agent dans l'ensemble des domaines administratifs (sauf accueil et régie).

Ainsi, il est possible de remplacer un agent lors d'une absence prolongée comme un arrêt de longue maladie, une maternité, vacances de poste, maladie ordinaire, congés annuels, notamment.

Le SIAH participe aux frais d'intervention du CIG pour un montant de 49,00 € par heure de travail.

Les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011, article 6228.

### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de remplacement administratif au sein du Syndicat,

**Considérant** la possibilité de bénéficier d'une mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de remplacement administratif au sein du Syndicat,

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2021-02-09 de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de remplacement administratif au sein du syndicat avec le CIG,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 011, article 6228,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 16/04/2021  
Affichée le : 20/04/2021  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.